

# **COMPTE-RENDU**

## **de la réunion du 29 septembre 2008**

Présents : Melles COSTES Alexandra, PANCE Audrey, Mmes SCHWECHLER Sonia, RIERA Nadine, BAGGIO Carine, ETTORI-GARCIA Sabine, Mrs MASSARUTTO Patrick, CONDOJANOPOULOS Pierre, GIBERT Bruno, MOUREY Francis, MESPOULET Richard, BROUARD Alain, DELMAS Pierre, DELSOUC Marc, FEUILLERAC Jean-François,

Excusés : Mme MONNAC Carine procuration Mme BAGGIO Carine, Mr DEDIEU Guy procuration Mr DELMAS Pierre,

Absents : Mme MAMPRIN Karine, Mr DALLARD Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mademoiselle PANCE Audrey.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et ouvre la séance.

### **I – Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2008 :**

Pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **II – Emprunts pour travaux Groupe Scolaire et Urbanisation :**

Pour financer les travaux d'investissements en cours, il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Quatre banques ont été consultées. DEXIA, Crédit Agricole, Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Après plusieurs réunions, la Commission des Finances a porté le choix sur DEXIA qui a présenté l'offre la plus intéressante, à savoir :

#### Groupe Scolaire :

- Une convention de financement PREFACE à hauteur de 3 000 000 €.

Cette convention repose sur les points suivants :

- Phase de tirages des fonds sur une durée de 24 mois, les intérêts sont calculées sur les sommes utilisées sur la base de l'index T 4 M avec facturation mensuelle ;
- Consolidation à taux fixes à annuités réduites pour le prêt long terme d'un montant de 1 500 000 € à compter du 30 septembre 2009 au taux de 4,73 % avec une première échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### Urbanisation :

Prêt de 300 000 € sur une durée de 20 ans à taux fixe 5,01 % avec des échéances réduites qui correspondent à des échéances classiques calculées sur la base du taux réduit 4,56 %.

Versement des fonds 15 octobre 2008 – 1<sup>ère</sup> échéance 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Monsieur le Maire soumet ces propositions au vote.

Vote POUR à l'unanimité.

### **III – Travaux réhabilitation de la Halle :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 14 juin 2007, le Cabinet d'Architectes MOLINIER – BROUARD – TOUROUGUI a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la Halle dont le projet consiste en la création d'une bibliothèque.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 429 280,30 € HT qui se décompose comme suit :

- Travaux 358 356,04 € HT
- Honoraires 40 924,25 € HT
- Mobilier 30 000,00 € HT

Pour financer ces travaux, des subventions vont être demandées à l'Etat et au Conseil Général.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord pour l'exécution de ces travaux.

Vote POUR à l'unanimité.

### **IV – Délibération dépassement C.O.S. :**

Sur la base de l'article L 127-1 du Code de l'Urbanisme, les Communes ont la possibilité d'augmenter le C.O.S. de 20 % pour la construction de logements sociaux.

Monsieur le Maire propose d'octroyer cette prérogative sur la Commune.

Vote POUR à l'unanimité.

### **V – Choix bureau de contrôle pour mission assistance technique : ACCES :**

Dans le cadre des travaux d'extension du Groupe Scolaire, il faut désigner un bureau d'études pour la mission d'assistance technique ACCES (fourniture de l'attestation relative à la conformité de l'établissement aux règles d'accessibilité handicapés).

Le Cabinet NORISKO a fait une proposition pour cette mission qui s'élève à 1 148,16 € TTC.

Vote POUR à l'unanimité.

### **VI – Désignation délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement de la Haute-Garonne :**

Madame MAMPRIN Karine, déléguée titulaire  
Monsieur MASSARUTTO Patrick, délégué suppléant  
ont été désignés à l'unanimité.

### **VII – Annulation régie recettes livrets LONGAGES :**

La régie de recettes ne fonctionnant plus depuis plusieurs années, il est souhaitable de l'annuler.

Vote POUR à l'unanimité.

### **VIII – Choix entreprise câblage du futur réseau souterrain de télécommunication :**

Nous avons reçu 3 propositions pour le câblage concernant l'effacement du réseau de la rue de l'Ancien Stade.

L'entreprise MAZAUD 6 898,53 € TTC, CASSAGNE TP 8 118,38 € TTC, et SEVA 7 263,02 € TTC.

L'entreprise MAZAUD étant la moins disante, Monsieur le Maire propose de la retenir.

Vote POUR à l'unanimité.

### **IX – Fixation taux redevance occupation domaine public GRDF :**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il donne connaissance au Conseil du décret n°2007 606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0 035 € / mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la taxe des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance PR = (taux x L) + 100 €

L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine public communal, soit 5 724 mètres.

- que ce montant soit revalorisé chaque année
  - (éventuellement) par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus ;
  - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale ;
  - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Vote POUR à l'unanimité.

### **X – Rapport Service des Eaux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le rapport d'activité de l'année 2007 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch est à leur disposition ainsi qu'à la disposition des administrés.